

2026-03-05-11 : Approbation du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Yamina RIOU, Christelle BURON, Michel BOURCIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Joël ESNAULT, Dominique FOUIN, Mireille POILANE

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Christelle BURON donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage: 13 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-11-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction comptable et du budgétaire M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 15 janvier 2026 et la délibération n°2026-01-15-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
[011] Charges à caractère général	3 851 400,00	3 790 310,00	[013] Atténuations de charges	178 750,00	137 890,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	11 285 929,00	11 518 795,00	[70] Produits services, domaines, ventes	4 094 150,00	4 038 530,00
[014] Atténuations de produits	4 247 600,00	4 263 000,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	13 323 685,00	13 625 795,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 763 400,00	3 831 300,00	[731] Fiscalité locale	3 650 091,00	3 724 889,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 444 590,00	3 643 200,00
			[75] Autres produits de gestion courante	144 800,00	144 800,00
[66] Charges financières	39 000,00	11 100,00	[76] Produits financiers	0,00	105 000,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00	20 000,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	23 208 329,00	23 435 505,00	Recettes réelles	24 836 066,00	25 420 104,00
[023] Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	1 000 000,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 500 000,00	1 537 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	550 000,00	502 000,00
[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00	[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	25 708 329,00	25 972 505,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	25 386 066,00	25 922 104,00
			<i>Résultat reporté</i>	5 500 000 €	5 500 000 €
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	25 708 329,00	25 972 505,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	30 886 066,00	31 422 104,00

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2026 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2026 *
[20] Immobilisations incorporelles	1 941 638,31	[13] Subventions d'investissement	6 189 271,87
[204] Subventions d'équipement versées	369 447,67	[16] Emprunts et dettes assimilées	6 000,00
[21] Immobilisations corporelles	1 869 011,07	[21] Immobilisations corporelles	0,00
[23] Immobilisations en cours	8 329 680,23	[23] Immobilisations en cours	0,00
Dépenses d'équipement	12 509 777,28	Recettes d'équipement	6 195 271,87
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	1 656 276,30
[13] Subventions d'investissement	0,00	[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	2 145 082,05
[16] Emprunts et dettes assimilées	86 777,75	[024] Produits des cessions d'immobilisation	0,00
[27] Autres immobilisations financières	0,00		
Dépenses financières	86 777,75	Recettes financières	3 801 358,35
[45] Opérations pour comptes de tiers	531 245,54	[45] Opérations pour comptes de tiers	560 033,72
Dépenses réelles	13 127 800,57	Recettes réelles	10 556 663,94
		[021] Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	502 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 537 000,00
[041] Opérations patrimoniales	1 000 000,00	[041] Opérations patrimoniales	1 000 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	14 629 800,57	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	14 093 663,94
		<i>Solde d'exécution reporté</i>	2 902 709,09
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	14 629 800,57	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	16 996 373,03

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-11-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

273

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

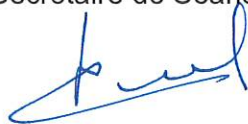
Fait et délibéré en séance
le 5 mars 2026
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-11-BF
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.